Nations Unies A/55/408

Assemblée générale

Distr. générale
22 septembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 39 et 114 b) de l'ordre du jour

Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

Questions relatives aux droits de l'homme : Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Lettre datée du 20 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et au nom des Représentants permanents des États Membres suivants : Chili, États-Unis d'Amérique, Inde, Mali, Portugal, République de Corée et République tchèque, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration commune des Ministres des affaires étrangères du Groupe d'organisation de la Communauté de démocraties, qui a été adoptée à New York, le 12 septembre 2000 (voir annexe).

Je vous saurais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre des points 39 et 114 b) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République de Pologne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé)* Janusz **Stanczyk**

00-65620 (F) 290900 290900

Annexe à la lettre datée du 20 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration conjointe des Ministres des affaires étrangères du Groupe d'organisation de la Communauté de démocraties

Les Ministres des affaires étrangères des pays composant le Groupe d'organisation de la Communauté de démocraties se sont réunis à New York, le 12 septembre 2000, au cours de l'Assemblée du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies. Lors d'une séance présidée par la Pologne, qui avait accueilli la réunion inaugurale de la Communauté de démocraties à Varsovie du 25 au 27 juin 2000, les Ministres ont conjointement :

- Remercié les pays de toutes les régions et des grandes cultures du monde qui ont accepté leur invitation à participer à la réunion de Varsovie, et exprimé leur reconnaissance aux dirigeants de nombreuses organisations internationales qui étaient présentes à cette occasion, en particulier M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour sa déclaration d'appui particulièrement appréciée;

- Remercié le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies d'avoir diffusé la Déclaration de Varsovie et la liste des 106 pays qui l'ont approuvée, ainsi que le Communiqué de Varsovie comme document de l'Assemblée générale (A/55/328);

- Fait part de leur intention de convoquer à l'Organisation des Nations Unies le « forum de la démocratie », organe officieux dont la création a été étudiée par les nombreux pays qui ont participé à la Conférence de Varsovie et approuvée dans le Communiqué officiel de la Conférence. Le « forum de la démocratie » se réunira durant la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale et comprendra les pays qui ont approuvé la Déclaration de principes démocratiques de Varsovie;

- Invité les participants au « forum de la démocratie » à échanger des renseignements, à appuyer des résolutions et à entreprendre d'autres activités en vue d'encourager et d'assister les pays qui ont choisi la voie démocratique;

- Proclamé leur appui pour les résolutions qui visent à promouvoir et à renforcer la démocratie, comme celle qui a été adoptée cette année à Genève par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et par laquelle la Commission appelait à participer à la quatrième Conférence des démocraties nouvelles ou rétablies devant avoir lieu au Bénin le 5 décembre 2000;

- Accueilli avec satisfaction l'offre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de parrainer une instance permanente qui aiderait, sur leur demande, les gouvernements et les organisations non gouvernementales désireux de disposer de moyens de coopération et d'assistance plus efficaces pour renforcer les valeurs et les institutions de la démocratie;

- Accueilli avec satisfaction l'assistance offerte par le Secrétaire général de l'Organisation des États américains pour l'organisation d'une conférence d'organisations multilatérales et régionales qui examinerait les modalités selon

lesquelles ces organisations coopèrent pour promouvoir la démocratie et réagir aux menaces dont elle pourrait faire l'objet;

- Examiné les moyens d'encourager l'organisation d'autres réunions et activités qui permettraient de présenter et d'examiner les pratiques ayant donné les meilleurs résultats dans les pays qui ont choisi la voie de la démocratie;
- Chargé leurs hauts fonctionnaires de rédiger des propositions pour définir les critères selon lesquels les pays seront admis à participer à la Communauté de démocraties et établir des procédures pour régir les activités de la Communauté ainsi que celles de l'organe officieux dit « forum de la démocratie »;
- Reconnu que lorsque les procédures fondées sur l'appartenance régionale ne permettant pas de désigner par consensus un candidat pour un organe de l'ONU, il serait approprié que les participants à la Communauté de démocraties tiennent compte dans leur vote, entre autres considérations, de l'adhésion que les pays candidats ont ou non donnée à la Déclaration de Varsovie;
- Décidé de se réunir régulièrement au niveau ministériel, notamment lors des sessions annuelles de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Rappelant que dans le communiqué de la Conférence de Varsovie les participants se sont prononcés pour la tenue d'une deuxième conférence qui aurait lieu à Séoul, le Groupe d'organisation a noté avec satisfaction les dispositions prises par la République de Corée pour accueillir cette conférence au Centre de conférence et d'exposition (COEX) les 21 et 22 octobre 2002.

Le Groupe d'organisation a réaffirmé sa conviction que la Communauté de démocraties a un important rôle à jouer pour renforcer le système des Nations Unies, améliorer la compréhension entre les nations et aider à surmonter les divisions qui trop souvent font obstacle à la coopération pour la paix, au respect des droits de l'homme et à l'élimination de la pauvreté.

Sont membres du Groupe d'organisation de la Communauté de démocraties : le Chili, les États-Unis d'Amérique, l'Inde, le Mali, le Portugal, la Pologne et la République de Corée (représentée par l'envoyé spécial du Ministre des affaires étrangères).